



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 21 mars 2022

Date d'affichage : 21 mars 2022

SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Vensat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Loïc CHATARD, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vonessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PÉREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents :

Marc CARRIAS, André DEMAY, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN.

Secrétaire de séance : Brigitte BILLEBAUD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-45 : PCAET- DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DES LOGEMENTS PUBLICS

Rapporteur : Luc CHAPUT

Le PCAET prévoit la réalisation de diagnostic énergétique des logements communaux. Dans ce cadre, les communes ont été consultées à 4 reprises pour identifier les logements qu'elles souhaiteraient voir bénéficier de ces audits.

Pour mémoire, chaque logement identifié bénéficiera :

- d'un audit énergétique global ;
- d'un programme de réalisation de travaux comportant une estimation financière ainsi qu'un phasage ;
- d'un diagnostic de performance énergétique nécessaire à la location du logement.

Afin de mener à bien cette action, les communes bénéficiaires sont invitées à signer une convention de groupement de commandes. Cela permettra le lancement d'un marché commun visant le recrutement d'un prestataire en charge de la réalisation des diagnostics.

Par ailleurs, cette action répond aux objectifs du schéma départemental de l'habitat. Aussi, le département prend en charge 50 % du coût global des diagnostics énergétiques jusqu'à 10 000 €. A l'heure actuelle, 56 logements ont été identifiés sur 13 communes de Plaine Limagne. Le marché sera dit « à bons de commandes », afin de pouvoir maximiser le financement des diagnostics. Ainsi, le montant total du marché sera plafonné à 20 000 € HT.

Plaine Limagne se chargera d'avancer le coût des diagnostics et de percevoir la subvention du département.

Les communes reverseront à Plaine Limagne le reste à charge correspondant aux nombres de logements qu'elles ont intégrés à l'action, subvention déduite.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ;
- d'autoriser le président ou son représentant à demander la subvention au département du Puy-de-Dôme ;
- d'autoriser le président ou son représentant à lancer le marché et à signer tous les documents afférents.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

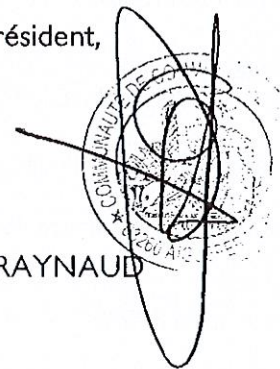
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 04 avril 2022

Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD